

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 7 avril 2008, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère, Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

54-2008

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que l'ordre du jour de la présente
session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

55-2008

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que le procès-verbal de la séance
régulière du 3 mars 2008 soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉ

56-2008

**RÉSOLUTION POUR MAINTENIR L'INTÉGRITÉ ACTUEL
DE BEAUCE-NORD**

ATTENDU QUE la Commission de la représentation
électorale du Québec a comme mandat d'assurer
une représentation juste et équitable des
citoyens à l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE la délimitation des
circonscriptions doit être revue à toutes les
deux élections générales;

ATTENDU QUE ladite Commission a récemment
déposé une proposition et un rapport
préliminaire relatifs à une nouvelle
délimitation des circonscriptions électorales;

ATTENDU QUE, pour réaliser son travail, la
Commission base son travail sur un critère
numérique pour obtenir une égalité relative du
nombre d'électeurs par comté;

ATTENDU QUE la Commission doit également tenir compte de critères géographiques (telles les frontières naturelles et anthropiques), démographiques (densité de la population, superficie, configuration de la région, etc.) et socio-économiques (sentiment d'appartenance, par exemple) pour compléter son travail et ainsi permettre aux circonscriptions de représenter des communautés naturelles;

ATTENDU QUE la proposition de la Commission déposée le 12 mars 2008 résulte en la scission du comté actuel de Beauce-Nord et à son intégration à des comtés avoisinants;

ATTENDU QUE la délimitation actuelle des circonscriptions électorales, dans la Beauce, respecte à la fois le critère numérique et les critères géographiques, démographiques et socio-économiques que doit suivre la Commission;

ATTENDU QUE la nouvelle délimitation proposée ne contribue qu'à scinder des communautés naturelles;

ATTENDU QUE la nouvelle carte électorale, dans la Beauce, démontre que la Commission de la représentation électorale est allée à l'encontre des critères qui doivent guider son travail.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Luc Plante,
il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor demande à la Commission de la représentation électorale du Québec de maintenir l'intégrité du comté actuel de Beauce-Nord qui respecte en tous points de vue les critères de division du territoire en circonscription électorale.

ADOPTÉ

57-2008

DEMANDE DE MADAME NANCY BOLDUC

ATTENDU la demande de Madame Nancy Bolduc pour avoir une réduction sur son compte de taxe pour les vidanges.

ATTENDU qu'il y a neuf (9) roulottes sur le terrain et que selon le règlement la compensation pour les vidanges est de 79,00 \$ par unité d'habitation (roulottes).

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la demande de réduction de la compensation des ordures, sur le compte de taxe de Nancy, Carol, Nadia, Dave et Dany Bolduc, soit refusée.

ADOPTÉ

58-2008

OPÉRATION ENFANT SOLEIL - AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU la demande de Madame Isabelle Veilleux, responsable du Service de garde de l'École le Tremplin, pour avoir une aide financière pour le spectacle « L'École des Fans » dans le cadre de Opération Enfant Soleil en Beauce.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 100,00 \$, en guise d'aide financière, pour le spectacle « L'École des Fans » dans le cadre de Opération Enfant Soleil en Beauce.

ADOPTÉ

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
 Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
 Et résolu, à l'unanimité des membres
 du Conseil, que la liste des comptes soit
 approuvée et adoptée pour paiement :

Citicorp finance	936,86	\$
Téléphone St-Victor	637,49	\$
Hydro-Québec	1 482,67	\$
Fonds de l'information	18,00	\$
Gaz Métro	1 537,06	\$
Hydro-Québec	3 447,05	\$
Citicorp Finance	78,85	\$
Telus Mobilité	234,03	\$
Ferme Mathivic	3 476,55	\$
Pitneyworks	235,20	\$
Alliance Coop	20 361,36	\$
Debb	85,36	\$
Gaétan Jacques Elec.	185,99	\$
Bureautique Guy Drouin	528,69	\$
Magasin Coop	542,38	\$
Garage Alain Bolduc	794,70	\$
Biolab	701,07	\$
Centre du Camion Amiante	12 445,18	\$
Serge Jacques	30,00	\$
Ateliers FLPH	10,45	\$
Béton St-Ephrem	513,58	\$
Supérieur Propane	8,86	\$
M.R.C. Robert-Cliche	7 441,48	\$
Extincteurs Kaouin	16,93	\$
Formicriel	886,50	\$
Pneus Beauceron	194,42	\$
Armand Lapointe Equip.	133,65	\$
Sifto	3 780,10	\$
Garage Bizier	924,36	\$
Ferme Donald Vachon	408,34	\$
Atelier d'usinage	75,62	\$
Fed. Québécoise des Mun.	78,20	\$
Beauce Métal	500,03	\$
Éditions FD	158,55	\$
Ecl Progrès/Beauce Nouvelle	192,34	\$
Orizon Mobile	344,27	\$
Dany Rodrigue	2 991,19	\$
Citicorp Vendor Finance	936,86	\$
Hetek Solutions	158,03	\$
Garage Denys Groleau	119,65	\$
Gravière M.J. Lessard	2 571,41	\$
CNH Capital	100,85	\$
Danny Grondin	305,00	\$
Services Spéc. L.F.	892,65	\$
Ferme MIRO	5 011,65	\$
MRD Rodrigue	1 629,08	\$

ADOPTÉ

60-2008

DEMANDE MAISON DES JEUNES - PROGRAMME MULTI-AVENTURES 2008

ATTENDU la demande de la Maison des Jeunes pour le programme multi-aventures pour l'année 2008.

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la demande de la Maison des Jeunes pour le projet de programme multi-aventures soit refusée.

ADOPTÉ

61-2008

RÈGLEMENT NUMÉRO 70-2008

Pour permettre la circulation des VÉHICULES TOUT-TERRAIN sur certains chemins municipaux

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le club de véhicules tout-terrain, Club Aventuriers tout-terrain de Saint-Victor, sollicite l'autorisation de la Municipalité de Saint-Victor pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce Conseil, tenue le 3 mars 2008;

À ces causes, sur proposition de Monsieur Steve Plante, secondé par Monsieur Michel Bolduc il est unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 70-2008 et statue par ledit règlement ce qui suit :

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux » et porte le numéro 70-2008 des règlements de la Municipalité de Saint-Victor.

Article 3 : OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la Municipalité de Saint-Victor, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 4 : VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules tout-terrain au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 5 : LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

- Route Ste-Clotilde	1.4 kl
- Rue du Séminaire	1.1 kl
- Route de la Station	620 mètres
- Rang 4 Nord	1.6 kl
- Route Gosselin	1.5 kl
- Route Lessard	900 mètres
- Rang 6 Nord	2.4 kl

Un croquis des emplacements est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 6 : RESPECT DE LA SIGNALISATION

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

Article 7 : PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés au présent règlement, n'est valide que pour la période allant du 15 mai au 15 septembre de chaque année.

Article 8 : ABOLITION DE TOUT RÈGLEMENT ANTÉRIEUR

Ce règlement abolit tout règlement antérieurement adopté par le Conseil concernant la circulation des véhicules tout-terrain.

Article 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur 45 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER

62-2008

**OUVERTURE DE SOUMISSION - PIERRE 0 -3/4 ET 0 2
1/2**

Le Secrétaire-trésorier procède à l'ouverture des soumissions de pierre 0-3/4 et 0 - 2 1/2.

ONT SOUMISSIONNÉ :

	0-3/4	0-2 1/2
J.L. Bilodeau	4,75\$/tm	----
Béton St-Ephrem	5,50\$/tm	4,75\$/tm
Carrière CMD Inc	5,95\$/tm	5,95\$/tm
Exc. Pamphile Rodrigue	5,00\$/tm	4,50\$/tm

Proposé par Madame Marise Poulin,
 Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
 Et résolu, à l'unanimité des membres
 du Conseil, d'étudier les soumissions reçues
 et de prendre une décision à une séance
 ultérieure.

ADOPTÉ

63-2008

ENGAGEMENT COORDONNATRICE DES LOISIRS

Proposé par Monsieur Luc Plante,
 Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
 Et résolu, à l'unanimité des membres
 du Conseil, d'engager Madame Caroline Pépin,
 comme coordonnatrice des Loisirs pour la
 Municipalité de Saint-Victor. De plus, les
 deux parties peuvent se libérer de cette
 entente en tout temps.

ADOPTÉ

64-2008

ACHAT D'ORDINATEUR PORTABLE - GESTION DES RISQUES

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
 Secondé par Monsieur Steve Plante,
 Et résolu, à l'unanimité des membres
 du Conseil, d'autoriser le Directeur
 Général/Secrétaire-trésorier, à faire l'achat
 d'un ordinateur portable pour la brigade
 incendie pour le logiciel gestion des risques.

ADOPTÉ

65-2008

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE -
FESTIVITÉS WESTERN**

ATTENDU la demande de participation financière des Festivités Western pour leurs nouveaux projets pour l'année 2008.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à la majorité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor participera pour un montant de 5 000,00 \$ pour aider les Festivités Western dans leurs nouveaux projets. De plus, lorsque leur emprunt sera entièrement remboursé, l'argent que la Municipalité donne aux Festivités Western devra être remis aux Services Loisirs et Tourisme de Saint-Victor.

Messieurs Harold Bureau et Luc Plante sont contre cette résolution. Le Directeur Général fait mention qu'il n'a aucun montant de budgété pour ce projet.

ADOPTÉ

66-2008

ACHAT DE TERRAIN - SUCCESSION DE HERMYLE ROY

Proposé par Monsieur Harold Bureau,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de faire l'achat du terrain à la Succession Hermyle Roy. Le Maire, Monsieur Roland Giguère, et le Directeur-Général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Bélanger, sont mandatés à signer tous les documents nécessaires pour le dit achat de terrain, avec M^e Micheline Fecteau, Notaire. De plus, ils sont autorisés à faire borner le terrain. Tous ces achats seront faits lorsque le règlement d'emprunt sera accepté par le Ministre des Affaires Municipales.

ADOPTÉ

67-2008

**ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2007 -
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR**

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le rapport financier de l'année 2007, de la Municipalité de Saint-Victor, représentant des recettes de 2 687 347 \$, des dépenses de 2 624 593 \$ et un excédant des recettes sur les dépenses de 62 754 \$ soit adopté.

ADOPTÉ

68-2008

**NOMINATION DU VÉRIFICATEUR DES LIVRES DE
L'ANNÉE 2008 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
VICTOR**

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer la firme de comptables Blanchette Vachon et Ass., 11 1165 2^e Avenue à Saint-Georges, comme vérificateur des livres de la Municipalité de Saint-Victor pour l'année 2008.

ADOPTÉ

69-2008

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

ROLAND GIGUÈRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

MARC BÉLANGER